

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-huit septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, BOUGAULT Emmanuelle et Ms DUBOIS Alain, HURÉ Ghislain.

Etaient absents : Ms. GAUDIN Franck et GOURBILLON Jean-François

Etait excusée : Mme THOUVENIN Catherine (pouvoir à Mme FONTAINE Denise)

M. DUBOIS Alain a été nommé secrétaire

Date de convocation : 13 septembre 2019

Date d'affichage : 13 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

1. **Demande de subventions**
2. **Convention aménagement RD107 Sauvage**
3. **Détournement de fossés par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire**
4. **Consultation portant sur le périmètre et la structure porteuse de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation Vienne-Clain**
5. **Renouvellement contrat Segilog**
6. **Questions et invitations diverses**

Observation sur le Procès-Verbal du 08 juillet 2019

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Observation sur le Procès-Verbal du 07 août 2019

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2019-09-040 Subvention AFMTELETHON

Madame le Maire fait part du courrier de l'association « AFMTELETHON » demandant un soutien financier dans le but de *contribuer à la prévention et à l'information sur les maladies neuromusculaires ; de rompre l'isolement des malades et de faire vivre la délégation.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas subventionner l'AFMTELETHON.

N° 2019-09-041 Subvention ASSAD-HAD

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de l'ASSAD-HAD (services, soins et hospitalisation à domicile) pour l'investissement de brumisateurs rechargeables et écoresponsables dû aux fortes chaleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **décide d'attribuer** une subvention de 100,00 € (cent euros) à l'association.

N° 2019-09-042 Convention aménagement RD107 Sauvage

Suite à l'aménagement en marquage résine réalisé sur la RD 107 dans la traverse du hameau de Sauvage, un nouveau projet de convention intervient entre la Commune et le Département, en remplacement du précédent établi en mai dernier.

Madame Le Maire rappelle que la commune devra assurer l'entretien et la maintenance de l'aménagement en marquage et devra également assurer le renouvellement de ce dernier en résine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **approuve** la nouvelle convention et **autorise** Madame Le Maire à la signer.

N° 2019-09-043 Détournement de fossés par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire

Madame Le Maire présente le projet de reméandrage du Grouet du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) dans le cadre des mesures compensatoires environnementales.

Le CEN est missionné par COSEA-LISEA pour rechercher et gérer durablement, à des fins écologiques, des terrains de compensation environnementale dans le cadre de la construction de la ligne LGV SEA en Sud Touraine. [...] Ces acquisitions de terrains ont pour but de compenser l'impact de la construction de la LGV sur certaines espèces animales et végétales ciblées.

Cette compensation environnementale comporte plusieurs phases de travaux de restauration : abattage de peupliers, reméandrage de cours d'eau via notamment un détournement du fossé communal de Pussigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **autorise** le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire à réaliser les travaux décrits ci-dessus sur le fossé communal qui correspond à la partie amont du ruisseau du Grouet dans le cadre des mesures compensatoires environnementales de la LGV.

N° 2019-09-044 Consultation portant sur le périmètre et la structure porteuse de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation Vienne-Clain

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail reçu de la DDT de la Vienne, demandant notre avis sur le périmètre et la structure porteuse de la stratégie locale de la gestion des risques d'inondation (SLGRI) Vienne-Clain.

Une nouvelle SLGRI doit être définie afin de réduire les conséquences dommageables des inondations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **salue** cette proposition d'ouverture entre nos deux régions et **émet** un avis favorable sur :

- le périmètre de la nouvelle SLGRI sur bassin hydrographique de la Vienne entre la confluence avec la Creuse en aval et la confluence avec l'Issoire en amont
- le choix de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne en tant sur structure porteuse de la nouvelle SLGRI,

en signalant toutefois que l'Indre-et-Loire a mis en place un PPRI depuis 2011 et qu'en tout état de cause, c'est ce document qui s'applique à Pussigny.

Il a paru judicieux aux conseillers municipaux de considérer les frontières naturelles (confluents Creuse/Vienne) et de les « tricoter » avec les impératifs administratifs.

N° 2019-09-045 Renouvellement contrat Segilog

Madame Le Maire fait part aux élus que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie avec SEGILOG arrive à échéance. Elle propose de le renouveler pour une période de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le renouvellement de contrat avec SEGILOG pour une durée de trois ans,
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

6. Questions et invitations diverses

a) Madame Le Maire annonce que la fermeture de la trésorerie est ajournée.

b) Madame Le Maire informe les élus qu'une réunion d'information sur le thème des énergies renouvelables thermiques aura lieu le 27 septembre.

c) Madame Le Maire rappelle au Conseil que l'agent technique – Monsieur Serge SEMUR – prend sa retraite à compter du 30 avril 2020.

d) Les radars pédagogiques vont pouvoir être installés.

e) Madame Le Maire fait part de l'avis d'enquête publique concernant le projet de PLUi qui se déroulera du mardi 1^{er} octobre au jeudi 31 octobre 2019.

f) Un courrier du SMICTOM a été reçu en mairie à l'attention des délégués. Faute de quorum aux précédentes réunions, un système de coupon réponse sera dorénavant transmis avec les convocations.

g) Madame Le Maire informe les élus d'un courrier reçu de la préfecture concernant le recensement de la longueur de voirie communale : 11 984 mètres.

h) Le repas des aînés aura lieu le 11 novembre 2019.

i) Concernant le projet garage, des entreprises devront être contactées pour le sondage du sol.

j) Madame Le Maire rappelle que les élections municipales 2020 auront lieu le 15 et 22 mars.

Le Maire
Dominique BRUNET

Le secrétaire
Alain DUBOIS

Les membres présents	Signature
Mme Denise FONTAINE	
Mme Marie-Claude MASSE	
Mme BOUGAULT Emmanuelle	
M. Ghislain HURÉ	
Mme THOUVENIN Catherine	Pouvoir à Mme Denise FONTAINE